



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINT-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 19 mars 2026

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal n° 03/2026, du 19 janvier 2026 relatif à la création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes. Approbation des statuts,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association,
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV),
3. d'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Ainsi délibéré en séance du 19 mars 2026.

La Présidente


Marielle Bartolucci

La Secrétaire


Anita Cochard

